



Fuseaux horaires

Il y a six fuseaux horaires au Canada. Le plus à l'est se trouve à Terre-Neuve, où l'heure normale est en retard de trois heures et demie sur le TU. A l'extrême ouest, l'heure normale du Pacifique est en retard de huit heures sur le TU. Entre ces deux fuseaux, on parle, d'est en ouest, d'heure normale de l'Atlantique, de l'Est, du Centre et des Rocheuses. Le 28 octobre 1973, le Conseil du Yukon a aboli l'ancien fuseau de l'heure normale du Yukon (Ouest), qui retardait de neuf heures sur le TU, constituant ainsi pour tout le Yukon un seul fuseau qui est en retard de huit heures sur le TU.

Législation concernant les fuseaux horaires. Au Canada l'heure relève de la compétence provinciale. Chaque province ainsi que les territoires ont adopté des lois qui réglementent l'heure normale dans leurs propres limites. Ces lois établissent les limites des fuseaux horaires. Cependant, il est arrivé que certaines collectivités situées près de la limite aient adopté l'heure du fuseau voisin à cause des lignes de communications; la plupart de ces changements sont reconnus par des modifications à la loi provinciale en cause. Pendant les deux guerres mondiales, le gouvernement fédéral a adopté des lois régissant l'heure normale, mais ces lois n'étaient que temporaires. En 1941, l'heure de l'Observatoire fédéral a été déclarée le temps réglementaire des affaires fédérales du Canada. Le 1^{er} avril 1970 cette fonction a été confiée au Conseil national de recherches.

Heure avancée. Bien que l'heure avancée ait fait l'objet d'une propagande active avant la Première Guerre mondiale, elle est devenue officielle au Canada pour la première fois en 1918 comme mesure de guerre. Aujourd'hui, la plupart des provinces ont des lois régissant l'adoption (ou l'interdiction) de l'heure avancée au niveau provincial ou municipal; dans les autres provinces, l'autorité à cet égard est laissée aux municipalités. De façon générale, on s'est entendu pour que l'heure avancée, là où elle est pratiquée, soit en vigueur durant six mois, du dernier dimanche d'avril au dernier dimanche d'octobre.